

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.

Date de la convocation : 18 mai 2026

En exercice	8
Présents	7
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0

N° D039-2026

PRÉSENTS : Philippe MAZIÈRE, Jérémy ROUX, Mathieu MEYZE, Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Cécile FOUGERAS, Sylvie RASSAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BRUYÈRE

Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS COMPLET

Le Président expose qu'un agent travaillant au sein de la crèche a été recruté pour plusieurs remplacements successifs.

Depuis l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure en janvier 2026 (passage de 36 à 40 places), des besoins supplémentaires se sont manifestés.

Considérant qu'il s'agit de besoins pérennes, le Président indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Il ajoute que l'agent qui assure depuis plusieurs mois les remplacements indiqués ci-dessus et qui donne entière satisfaction pourra être nommé pour occuper ce poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le :	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 27 mai 2026 Le Président, Philippe MAZIÈRE  
--	--	---